

ASSEMBLÉE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

Commission de l'économie,
des finances et du budget

Papeete, le 28 NOV. 2025

N° 166 - 2025

RAPPORT

Document mis
en distribution

Le 28 NOV. 2025

relatif à un projet de délibération portant approbation des comptes annuels consolidés de l'exercice 2024 du groupe public Office des postes et télécommunications,

présenté au nom de la commission de l'économie, des finances et du budget,

par les représentants Madame Elise VANAA et Monsieur Tematai LE GAYIC

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les représentants,

Par lettre n° 8010/PR du 13 novembre 2025, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, un projet de délibération portant approbation des comptes annuels consolidés de l'exercice 2024 du groupe public Office des postes et télécommunications.

Pour rappel, l'Office des postes et télécommunications¹ est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) et constitue, avec ses filiales, un groupe public qui a pour mission d'assurer l'exploitation du service postal, des services financiers, des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication. Il peut en outre offrir et développer des activités complémentaires ou connexes à la mission ci-dessus définie.²

Cet établissement public, en vertu de l'article LP. 311-3 du code des postes et télécommunications, est soumis à la réglementation comptable applicable aux sociétés commerciales.

I. CONSOLIDATION DES COMPTES ANNUELS

1.1 Loi du pays n° 2018-37 du 28 novembre 2018

La loi du pays n° 2018-37 du 28 novembre 2018 portant modification de certaines dispositions du code des postes et télécommunications en Polynésie française a introduit à l'article LP. 311-3 du même code l'obligation de transmettre à l'assemblée de la Polynésie française, pour approbation, les comptes annuels consolidés et le rapport de gestion du Groupe public OPT, constitué par l'établissement public OPT et ses filiales, en plus des comptes annuels et du rapport de gestion de l'établissement public OPT.

Les principaux objectifs de la consolidation des comptes permettent de :

- présenter une image globale du groupe ;
- appréhender le patrimoine et l'activité du groupe ;
- faciliter la mise en place d'une politique de groupe ;
- et sensibiliser les filiales sur la notion de groupe.

¹ Crée par la délibération n° 85-1023 AT du 8 mars 1985 modifiée

² Article LP. 311-1 du code des postes et télécommunications en Polynésie française

1.2 Méthodes de consolidation

Pour présenter ses comptes consolidés, le Groupe public OPT utilise les méthodes de consolidation suivantes :

- la méthode de l'intégration globale (IG), appliquée aux filiales sur lesquelles le groupe exerce, directement ou indirectement, un contrôle exclusif ;
- la méthode de l'intégration proportionnelle (IP), appliquée aux participations dans lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint avec un nombre limité d'autres actionnaires ;
- la méthode de la mise en équivalence (MEE), appliquée aux participations non contrôlées par le groupe mais sur lesquelles il exerce une influence notable ;
- et enfin, la neutralisation sur les opérations et soldes intra-groupe significatifs.

Les méthodes de consolidation sont ainsi appliquées aux sociétés comprises dans le périmètre de l'OPT de la manière suivante :

Dénomination	Activités	%	Méthode
Multimédias, postal et télécom			
Fare Rata – SAS	Activités postales	100	IG
Onati – SAS	Exploitation de la téléphonie fixe et mobile et du bouquet de chaînes audiovisuelles ; gestion techniques et commerciale de l'accès au réseau Internet	100	IG
Vini Distribution – SAS	Réseau de distribution des services et produits de communication et divertissement du Groupe	100	IG
Tahiti Nui Telecom –SAS	Vente de matériel informatique ; étude, réalisation, maintenance et exploitation de tout système, équipement ou service dans le domaine des télécommunications	100	IG
Monétique, bancaire et éditique			
Océanienne des services bancaires (OSB) – SA	Centre monétique interbancaire territorial	21,8	MEE
Océanienne de financement (OFINA) – SA	Cartes American Express et opérations de banque par l'octroi de crédits à la consommation	24,7	MEE
Pacific Cash Services (PCS) – SAS	Gestion et transport des fonds et valeurs pour l'OPT et ses filiales	100	IG
Marara Paiement - SAS	Exploitation de l'activité des services financiers (démarrage août 2022)	100	IG
Ahitea – SAS	Production et distribution d'énergie solaire et photovoltaïque	100	IG
Immobilier			
Fare Fenua – SCI		100	IG
Fare Hotu – SCI		100	IG
Fare Hinoï – SCI		100	IG
Tua Rata – SCI		100	IG
Le Flamboyant – SCI		100	IG
Fare Hono – GIE	Faciliter à chacun de ses membres (SCI et PCS) l'exercice de leurs activités par la mise en commun de moyens	100	IG

1.3 Principes comptables

Les états financiers du Groupe OPT sont établis conformément :

- aux principes comptables généralement admis en France, selon les dispositions du règlement CRC n° 99-02 relatif aux comptes consolidés des entreprises industrielles et commerciales ;
- aux dispositions de la délibération n° 2011-13 APF du 5 mai 2011 relative au plan comptable général applicable en Polynésie française.

1.4 Amortissement des immobilisations

L'amortissement des immobilisations est calculé selon le mode linéaire en fonction des durées de vie économiques suivantes :

Immobilisations	Durées
Logiciels	1 à 10 ans
Autres immobilisations incorporelles	5 à 15 ans
Constructions décomposées :	
– Structure	40 ans
– Couverture et agencements	20 ans
Constructions n'ayant pas fait l'objet d'une décomposition	5 à 40 ans
Aménagements des constructions	3 à 20 ans
Matériels techniques	1 à 25 ans
Installations générales, agencements, aménagements	1 à 25 ans
Matériel de transport	3 à 8 ans
Matériel de bureau et informatique	1 à 15 ans
Mobilier	1 à 10 ans
Câble sous-marin pour la partie non financée par crédit-bail à l'origine	25 ans
Câble sous-marin pour la partie financée par crédit-bail à l'origine	20 ans

II. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2024

2.1 Nomination des nouveaux dirigeants du Groupe OPT

Le Groupe OPT a connu de nouvelles nominations à sa tête. Ont été nommés comme dirigeants de l'OPT et de ses filiales les personnes suivantes :

- Madame Hinatevahinetureiariki DELVA, comme directeur générale de l'OPT à compter du 1^{er} février 2024 ;
- Madame Jamila DRAKNI, comme directrice générale de la SAS Fare Rata par acte sous seing privé du 12 novembre 2024 ;
- Madame Rachel CHEN, comme présidente de la SAS MARARA Paiement à compter d'août 2024 ;
- Monsieur Nicolas WEINMANN, comme directeur général, et Monsieur Tehina THURET, comme directeur général délégué à compter du 16 avril 2024.

2.2 Première révision du PREF pour la période 2024-2028

Une première révision trimestrielle du PREF a été présentée au conseil d'administration de l'OPT lors de sa séance du 26 avril 2024. Ce plan de rétablissement, dispositif initialement conçu pour corriger les déséquilibres financiers de l'établissement, est devenu un plan de performance (PP) destiné à optimiser et mesurer les résultats de chaque entité du Groupe.

Aussi, des réunions inter-filiales ont été initiées afin de renforcer la cohérence du pilotage du Groupe et des indicateurs de performance ont été définis pour mesurer les progrès en matière de maîtrise budgétaire.

2.3 Définition d'une nouvelle vision stratégique

Un important travail de cadrage stratégique a été réalisé face à la situation financière préoccupante de l'établissement.

Dès mars 2024, 6 axes stratégiques ont été définis et intégrés dans le processus d'élaboration des budgets du Groupe OPT pour 2025. Ces grandes orientations sont les suivantes :

- Redresser les comptes de l'établissement et atteindre l'équilibre financier ;
- Optimiser le développement des ressources humaines ;
- Viser l'efficience opérationnelle pour une meilleure performance et compétitivité ;
- Défendre les intérêts du Groupe dans un marché libéralisé ;
- Développer et piloter les projets structurants et stratégiques ;
- Améliorer la communication interne et externe.

Les travaux d'élaboration d'un cadrage stratégique se sont achevés à la fin de l'exercice 2024 et ont été présentés au Président et au gouvernement de la Polynésie française, aux instances représentatives du personnel et au conseil d'administration de l'OPT le 27 juin 2025.

2.4 Subventions de fonctionnement

Pour l'exercice 2024, une subvention de 1,4 milliard F CFP a été accordée à l'OPT et à Fare Rata dans le budget primitif de la Polynésie française.

Cette subvention a notamment permis à Fare Rata de poursuivre ses missions de service public, contribuant ainsi à l'aménagement du territoire et à la couverture territoriale.

Le soutien financier accordé par le Pays est essentiel pour assurer la continuité d'exploitation du Groupe OPT et le principe de diminution progressive des subventions souligne l'importance des efforts d'optimisation mis en œuvre.

2.5 Réforme du code des postes et télécommunications

Des travaux relatifs à une révision du code des postes et télécommunications ont été initiés de nouveau en 2024 et devraient aboutir à la fin de l'exercice 2025.

Ces évolutions réglementaires apparaissent nécessaires pour assurer la continuité des activités exercées par le Groupe OPT. Ainsi, la révision devrait clarifier l'étendu des missions assurées par le Groupe et sécuriser le financement des activités non rentables rendues au bénéfice des usagers polynésiens sur l'ensemble du territoire.

2.6 Mise en œuvre de nouveaux accords d'établissement

Depuis octobre 2023, une nouvelle convention d'établissement a été signée entre l'OPT et les syndicats OTAHI et A TI'A I MUA. La signature de cette convention a aussi été suivie de la conclusion d'une convention commune entre l'ensemble du groupe OPT et quatre organisations syndicales (CSIP, OTAHI, CSTP-FO et 'O 'OE TO 'OE RIMA) le 31 janvier 2024, étant précisé qu'un accord spécifique à chaque filière du Groupe a été signé le 16 août 2024 pour une mise en œuvre au 1^{er} octobre de la même année.

En juillet 2024, l'OPT a connu un mouvement social revendiquant la mise en place d'un dispositif de prime de performance et le financement des déficits des filiales Fare Rata, MARARA Paiement et ONATI par la Polynésie française. Le mouvement s'est démobilisé lors de la signature d'un protocole de fin de conflit le 1^{er} août 2024.

L'ensemble de ces accords a nécessité une révision intégrale des paramétrages de plan de paie dans le système d'information des ressources humaines afin de prendre en compte les évolutions des divers éléments de rémunération des trois entités concernées. Les nouvelles dispositions ont été mises en œuvre à partir d'octobre 2024 et les régularisations sur périodes antérieures s'échelonneront sur plusieurs mois.

2.7 Litiges avec la SAS Pacific Mobile Telecom (PMT) et la Société VITI

En octobre 2018, la SAS PMT a saisi le Tribunal mixte de commerce en réparation de préjudices subis en raison de présumées fautes de ONATI.

Le Tribunal mixte de commerce a débouté la SAS PMT de sa demande et l'a condamnée à verser 5 millions F CFP par décision rendue le 1^{er} décembre 2023. La SAS requérante a interjeté appel le 28 février 2024.

En novembre 2021, l'Autorité polynésienne de la concurrence (APC) a été saisie par la société VITI d'un dossier relatif à des pratiques mises en œuvre dans le secteur des télécommunications.

En mars 2023, l'APC s'est prononcée en faveur de la mise en place de mesures conservatoires sur le tarif d'itinérance 2G dans les archipels éloignés.

En avril de la même année, la décision de mettre en place ces mesures conservatoires a fait l'objet d'un recours en annulation devant la cour d'appel de Paris, qui a confirmé ces mesures en juillet 2023.

En août 2023, ONATI a formé un pourvoi en cassation, étant relevé que le rapporteur du dossier s'est prononcé en faveur de la filiale de l'OPT.

2.8 Investissements dans les infrastructures de Télécommunications et subventions

En 2024, ONATI aura réalisé près de 2,9 milliards F CFP d'investissements pour améliorer ses infrastructures et assurer l'accès au très haut débit sur le territoire.

Dans le cadre du financement de son plan d'investissement, la société aura également contractualisé deux emprunts auprès de la Banque de Polynésie, le premier s'élevant à 600 millions F CFP sur 10 ans, au taux fixe de 3,7 %, et le second étant une tranche revolving amortissable de 600 millions F CFP sur 7 ans, au taux variable Euribor 1 mois, majoré de 0,9 par an au 31 décembre 2024. Ce crédit est mobilisé à 100 %.

En garantie, ONATI a placé une partie de sa trésorerie sous forme de dépôt à terme rémunéré.

En termes de subventions d'investissements, il est à noter que le collectif budgétaire de juin 2022 accorde un montant total de 363 millions F CFP de subventions d'investissements à certains projets, tels que :

- L'acquisition d'un système d'information de gestion commerciale : 92 millions F CFP ;
- La rénovation et la reconstruction des bureaux de poste : 271 millions F CFP.

2.9 Revalorisation des tarifs des services postaux

Le conseil d'administration de l'OPT a acté la revalorisation des tarifs postaux suivants :

- Les 2 premières tranches de poids du courrier (soit 20 grammes et 100 grammes), en régime intérieur, préférentiel et international ;
- Les abonnements aux boîtes postales avec le tarif du petit modèle passant de 2 500 F CFP à 2 700 F CFP et celui du grand modèle, passant de 5 800 F CFP à 6 300 F CFP.

Le conseil des ministres a rendu exécutoire la délibération du conseil d'administration de l'OPT portant sur cette revalorisation par arrêté n° 790 CM du 30 mai 2024. Ces nouveaux tarifs s'appliquent à compter du 1^{er} juillet 2024, étant précisé que d'autres tarifs du catalogue de l'OPT feront l'objet d'une revalorisation au 1^{er} janvier de chaque année, sur la base de la variation sur les douze derniers mois glissants disponibles de l'indice général des prix à la consommation.

2.10 Ouverture d'un nouveau bureau de poste à Vairaatea et fermeture de la plateforme numérique Fenua Market

Un nouveau bureau de poste a été ouvert le 21 novembre 2024 à Vairaatea, commune associée de Nukutavake. Cette installation permet désormais aux habitants de l'atoll de bénéficier de lignes fixes et du réseau internet.

Dans le même temps, l'OPT a procédé à la fermeture de la plateforme numérique Fenua Market, et ce, en raison d'un manque d'agrément auprès de l'Autorité de contrôle prudentiel (ACPR).

2.11 Études sur les énergies renouvelables

En 2023, deux études réalisées au profit de la SAS Ahitea ont porté sur le ratio entre la puissance instantanée d'une ferme photovoltaïque et la capacité de stockage d'énergie associée, ainsi que sur les options d'écoulement du surplus de production.

III. EXAMEN FINANCIER DU GROUPE PUBLIC OPT

Le compte de résultat consolidé pour l'exercice 2024 du groupe public OPT est présenté ainsi qu'il suit :

Rubriques (en F CFP)	2024	2023
Chiffre d'affaires nets	22 034 707 878	22 339 835 080
Produits d'exploitation	24 500 546 444	24 492 327 299
Charges d'exploitation	27 042 267 228	27 611 308 357
<i>dont</i>		
– <i>Impôts, taxes et versements assimilés</i>	701 161 277	705 548 591
– <i>Charges de personnel</i>	10 853 599 158	10 556 270 282
Résultat d'exploitation	– 2 541 720 784	– 3 118 981 058
Produits financiers	627 293 914	256 216 424
Charges financières	225 731 991	169 069 812
Résultat financier	401 561 923	87 146 612
Résultat courant avant impôts	– 2 140 158 861	– 3 031 834 446
Produits exceptionnels	998 296 019	963 044 818

Charges exceptionnelles	693 372 255	267 561 779
Résultat exceptionnel	304 923 764	695 483 039
Charges d'impôts	18 171 024	128 451 775
Total des produits	26 126 136 377	25 711 588 541
Total des charges	27 979 542 498	28 176 391 723
Bénéfice ou perte	- 1 853 406 121	- 2 464 803 182
Quote-part des entreprises mises en équivalence	78 120 819	98 990 517
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition	6 083 152	6 083 152
Résultat net de l'ensemble consolidé	- 1 781 368 454	- 2 371 895 817
Part revenant aux intérêts minoritaires	-	-
Résultat net de l'entreprise consolidée	- 1 781 368 454	- 2 371 895 817

➤ Chiffre d'affaires net

Le chiffre d'affaires du Groupe OPT se décompose de la manière suivante selon les domaines d'activités du groupe :

	(en millions F CFP)	2024	2023
Services et produits postaux et financiers	3 158	2 488	
Services et produits de télécommunication	15 385	15 251	
Services et produits informatiques	1 391	1 721	
Services et produits audiovisuel	356	1 058	
Distribution de téléphonie mobile (Abonnements et terminaux)	1 473	1 581	
Autres services et produits	268	241	
Total	22 034	22 340	

➤ Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation s'élèvent à 24,5 milliards F CFP contre 24,492 milliards F CFP en 2023.

➤ Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation se sont élevées globalement à 27,042 milliards F CFP contre 27,611 milliards F CFP pour l'exercice précédent.

➤ Résultat net du Groupe OPT

Après imputation de l'impôt sur les sociétés et prise en compte de la quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence, le résultat net après impôt est une perte de 1,781 milliards F CFP (contre - 2,371 milliards F CFP l'année précédente).

Le résultat des comptes sociaux des entités du groupe intégré est une perte de 681 millions F CFP, tandis que le résultat des comptes consolidés se concrétise par une perte de 1,781 milliard F CFP, soit un écart de 1,100 milliard F CFP s'expliquant principalement par l'élimination des dividendes groupe de l'exercice.

IV. BILAN CONSOLIDÉ

Le bilan consolidé du Groupe OPT se présente ainsi (chiffres en millions F CFP) :

ACTIF NET	2024	2023
Immobilisations incorporelles	6 714	7 461
Immobilisations corporelles	39 308	40 072
Immobilisations financières	3 987	3 634
ACTIF IMMOBILISÉ	50 010	51 167
Stocks et en cours	1 353	1 410
Créances	8 196	9 530
Disponibilités et divers	26 067	27 225
ACTIF CIRCULANT	39 024	38 165
Impôts différés actifs	—	—
TOTAL GÉNÉRAL	89 034	89 332

PASSIF	2024	2023
CAPITAUX PROPRES	43 095	44 838
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 263	404
Dettes financières	23 093	23 379
Dettes fournisseurs	2 285	2 173
Dettes diverses	19 296	18 537
TOTAL DETTES	44 675	44 089
TOTAL GÉNÉRAL	89 034	89 332

V. TRAVAUX EN COMMISSION

Le présent projet de délibération a été examiné en commission de l'économie, des finances et du budget, le 25 novembre 2025.

À cette occasion, il a été rappelé que le nouveau plan de performance est élaboré en concertation avec les différents acteurs du Groupe OPT, l'objectif étant d'alléger le poids financier que représente celui-ci pour les finances de la Polynésie française. Ainsi, le Groupe OPT devra proposer des activités concurrentielles et trouver de nouveaux leviers de croissance financière.

Enfin, il a été souligné que l'ensemble des filiales fait face à une forte concurrence interne (*opérateurs locaux*) et externe (*opérateurs internationaux*) et qu'un effort doit être réalisé afin d'améliorer la qualité de service des opérateurs du Groupe.

*
* * *

À l'issue des débats, le présent projet de délibération a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission.

En conséquence, la commission de l'économie, des finances et du budget propose à l'assemblée de la Polynésie française, d'adopter le projet de délibération ci-joint.

LES RAPPORTEURS

Elise VANAA

Tematai LE GAYIC

**ASSEMBLÉE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE**

NOR : OPT25203251DL-9

DÉLIBÉRATION N°

/APF

DU

portant approbation des comptes annuels consolidés de l'exercice 2024 du groupe public Office des postes et télécommunications

L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre 1995 modifiée portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et de ses établissements publics ;

Vu la délibération n° 85-1023 AT du 8 mars 1985 portant création d'un établissement public territorial ;

Vu le code des postes et télécommunications ;

Vu l'arrêté n° 2220 CM du 13 novembre 2025 soumettant un projet de délibération à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu la lettre n° /2025/APF/SG du portant convocation en séance des représentants à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu le rapport n° du de la commission de l'économie, des finances et du budget ;

Dans sa séance du

A D O P T E :

Article 1^{er}. Les comptes annuels consolidés de l'exercice 2024 du groupe public Office des postes et télécommunications sont approuvés, les masses financières étant les suivantes :

<i>En F CFP</i>	COMPTE DE RÉSULTAT	TABLEAU DE FINANCEMENT (EMPLOIS-RESSOURCES)	VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT
PRODUITS ou RESSOURCES	26 204 257 196	7 865 315 304	
CHARGES ou EMPLOIS	27 985 625 650	6 724 922 886	- 640 976 036
RÉSULTATS	- 1 781 368 454	1 140 392 418	

Au 31 décembre de l'exercice 2024, le fonds de roulement net global du groupe public Office des postes et télécommunications est de dix-sept milliards neuf cent quatre-vingt-quatre millions huit cent quarante-sept mille soixante francs CFP (17 984 847 060 F CFP).

Article 2. Le Président de la Polynésie française est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au *Journal officiel* de la Polynésie française.

La secrétaire,

Le Président,

Odette HOMAI

Antony GEROS